



RAPPORT D'INFORMATION DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL EN REPONSE A LA MOTION N°341 (20-303) « DES SALLES POUR FAVORISER LA VIE DE QUARTIER ET LES PROJETS COLLABORATIFS »

(Du 24 octobre 2022)

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1. Introduction

« S'il est un élément dont les acteurs de la fusion ont voulu faire un marqueur fort de la nouvelle commune, c'est bien celui [du] développement d'une citoyenneté, d'une démocratie et d'une vie sociale de proximité gravitant autour des hommes et des femmes habitant la commune, ses localités et ses quartiers » (p. 53 du livre de la fusion).

Cette ambition affirmée dans le livre de la fusion est confirmée dans le programme politique du Conseil communal, en particulier au travers de l'objectif 2 qui vise à renforcer la démocratie de proximité et l'intégration.

La vision du Conseil communal en la matière repose notamment sur la mise à disposition de la population et du tissu associatif d'infrastructures et autres moyens facilitant le développement d'activités par la société civile elle-même. Un élément-clé pour permettre cette auto-organisation concerne les lieux de rencontres possibles. Dans ce sens, comme décrit dans le livre de la fusion, la politique d'animation socio-culturelle doit s'articuler autour des infrastructures existantes, ce qui concerne l'espace public (parcs, places de jeux, centralités, etc.) mais aussi les salles à



disposition de la population et des associations. La Convention de fusion garantit d'ailleurs que les soutiens matériels comme la mise à disposition de locaux accordés aux associations et sociétés locales des anciennes communes soient intégralement repris, au moins durant la première législature.

La motion 341 (20-303) aborde cette thématique de la mise à disposition de lieux pour permettre au tissu associatif de développer des activités et à la population de se réunir de manière informelle pour créer, maintenir et renforcer les liens sociaux. Ceci incluant le souci d'une offre suffisante, de son accessibilité, de sa répartition territoriale ainsi que des tarifs appliqués.

Le Conseil communal partage pleinement cette préoccupation et présente dans ce rapport un état des lieux des espaces en mains communales à disposition en location du tissu associatif et de la population. Dans un deuxième temps, les différentes évolutions prévues sont présentées en particulier sous l'angle du développement de l'offre, de sa visibilité et des différentes modalités d'accès et de paiement.

2. Motion « des salles pour favoriser la vie de quartier et les projets collaboratifs »

En date du 29 avril 2020, le Conseil général de l'ancienne Commune de Neuchâtel a adopté la motion « *des salles pour favoriser la vie de quartier et les projets collaboratifs* », déposée par le groupe socialiste, par Mme Julie Courcier Delafontaine et consorts, et dont la teneur est la suivante :

« Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de mettre à disposition, dans chacun des bourgs et quartiers de la ville, des salles de tailles moyennes, polyvalentes, à un tarif de location modeste. Salles dont l'usage pourrait être réservé aux habitants du quartier. »

Développement

Une bonne qualité de vie et le sentiment d'appartenance à la communauté passent par une vie sociale et familiale riche de rencontres et de partages. À l'échelle du quartier, nous pensons ici à des soirées de jeux de société, de clubs de lecture, de rencontres intergénérationnelles, de débats ou de conférences.

Par ailleurs, un développement de modèles économiques locaux, sociaux et respectueux de l'environnement passe par la multiplication de coopératives (de logement, de commerces, de services) et d'initiatives citoyennes (journées de nettoyage, de trocs, etc.)

Mais, dans l'espace urbain, le premier obstacle à la mise en œuvre de ces projets est souvent la difficulté à disposer de lieux adaptés essentiels à la tenue de ces rencontres et l'organisation de ces projets.

Nous avons tous été confrontés à la difficulté de trouver un lieu pour organiser une rencontre, une séance, un débat. Les lieux pouvant accueillir des groupes de 10 à 30 personnes pour un temps court sont rares, souvent privés, et onéreux. De nombreuses petites associations, sociétés locales ou groupes de citoyens se retrouvent régulièrement face à un besoin d'une salle pour quelques heures et une offre qui se limite soit à s'organiser dans un établissement public bruyant (et pas forcément adapté) ou à la location d'une salle à la journée pour des prix prohibitifs.

Nous sommes d'avis qu'il est de la responsabilité des pouvoirs publics de soutenir et favoriser ces rencontres et ces initiatives citoyennes créatrices de liens sociaux et d'économie responsable. Si nous voulons favoriser les projets collaboratifs qui bénéficient à la vie de la communauté, développer la tenue d'évènements de petites envergures dans les quartiers et soutenir des actions citoyennes, il est indispensable que les habitants de notre ville puissent se rencontrer et s'organiser facilement sans complication administrative ou obstacle financier.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition des habitants de la commune, au minimum une salle par quartier ; salle destinée à la location à l'heure, y compris en soirée et en weekend.

Il est du reste essentiel que les tarifs de location soient minimums, et que les démarches de réservation et de paiement facilitées. Le Conseil communal pourrait par exemple étudier la faisabilité d'une plateforme de réservation en ligne de type agenda électronique et de paiement à l'utilisation effective à l'heure (comme pour un parking en ouvrage par exemple). Le dynamisme de la vie sociale et citoyenne de notre ville doit être soutenu et facilité. »

Suite à la fusion intervenue au 1^{er} janvier 2021, le Bureau du Conseil général a décidé d'accorder au Conseil communal de la nouvelle commune un délai de réponse de deux ans, soit jusqu'en janvier 2023.

3. Etat des lieux des espaces à louer à disposition du tissu associatif et de la population

Le Conseil communal est attentif aux besoins des associations et autres groupements organisés en termes de locaux et œuvre continuellement, en particulier via son Service de la cohésion sociale, à la recherche de solutions, la plupart du temps partagées, lorsqu'un besoin est exprimé. En 2021, ce sont 148 organisations qui ont pu bénéficier d'au moins une mise à disposition d'un espace par ce service. Cette dynamique concerne en premier lieu les groupements constitués d'une certaine taille et dont les besoins sont relativement réguliers.

Le présent rapport se concentre sur les espaces en mains communales adaptés pour des locations ponctuelles. Ce qui représente 58 objets sur l'ensemble du territoire communal. Cela comprend à la fois les espaces gérés directement par l'administration et ceux situés dans des bâtiments communaux mais gérés par des tiers en ce qui concerne la location.

Toutes les salles qui sont régulièrement disponibles en location pour le tissu associatif ou la population ont été retenues mais les espaces cités dans cet inventaire ne sont pas tous disponibles en tout temps pour de la location ponctuelle. Par exemple, les espaces dans les collèges sont réservés en priorité pour les besoins scolaires. D'autres espaces sont assortis de conditions particulières à l'instar du péristyle de l'Hôtel de Ville qui ne peut accueillir que des manifestations appropriées au caractère institutionnel du bâtiment.

Plusieurs associations bénéficient d'espaces mis à disposition de manière permanente. Citons, par exemple, le Parlement des jeunes et d'autres associations affiliées qui, depuis 2021, bénéficient d'une partie du bâtiment de la rue de la Côte 2a pour leurs rencontres et activités régulières. L'autre partie du bâtiment est utilisée par l'association Sens'Egaulx. En raison du stockage du matériel des associations, la location de cet espace à d'autres groupements passe systématiquement par une validation du Service de la cohésion sociale. Le degré de disponibilité des salles citées dans l'inventaire est ainsi hétérogène.

Précisons également qu'il s'agit d'un état des lieux partiel car ciblé sur les espaces disponibles en location pour la population ou le tissu associatif.

A ce titre, les salles de cours non attribuées à une classe, mais utilisées à d'autres fins scolaires (devoirs surveillés, soutien pédagogique, etc.) dans les collèges et mises à disposition pour les cours de langue et culture d'origine en vertu d'une obligation cantonale¹, ne sont pas indiquées dans l'inventaire. Ces dernières présentent un potentiel de mise à disposition d'associations ou de groupes de citoyen-ne-s que très limité. Il en va de même pour les locaux des structures parascolaires qui peuvent dans certains cas particuliers être mis à disposition d'associations en dehors des horaires d'ouverture. Pour rappel, les salles de classes attribuées ne sont, quant à elles, jamais mises à disposition de tiers en raison du matériel des élèves qui y est présent.

Plusieurs bâtiments propriétés de la Commune et dont l'usage pour l'avenir doit encore être défini sont mis à disposition de différentes associations en attendant un projet à plus long terme. C'est le cas, par exemple, de l'ancienne école de Chaumont qui est actuellement utilisée par Pro Junior pour des activités logistiques, ainsi que de la salle polyvalente du Chanet.

L'administration communale s'occupe, par ailleurs, d'autres espaces pour des usages spécifiques, à l'image des infrastructures sportives ou de certaines infrastructures culturelles comme les bibliothèques ou encore les espaces d'exposition ou de médiation dans les musées. Ces espaces ne figurent pas dans le présent rapport car ils sont généralement indisponibles pour des locations ponctuelles. Ils peuvent cependant être mis à disposition à titre exceptionnel pour certaines activités ou animations et jouent un rôle certain pour les politiques sectorielles concernées et, plus globalement, pour le dynamisme des quartiers et le renforcement de la cohésion sociale.

3.1. Inventaire des espaces en location

L'inventaire détaillé des salles disponibles à ce jour en location pour la population et/ou des groupements organisés figure en annexe, tout comme plusieurs cartes présentant la situation sur le territoire. Il est résumé, ci-après, en fonction de la taille, de l'accessibilité, la répartition territoriale, et de la gestion des espaces. Une typologie des principaux

¹ Arrêté cantonal du 13 septembre 2017 relatif aux cours de langue et de culture d'origine (LCO) dans la scolarité obligatoire

groupements utilisateurs est également présentée, de même que la politique tarifaire. En plus des salles en location, du matériel utile à l'organisation de manifestations est également mis à disposition du tissu associatif et de la population. Un inventaire figure aussi en annexe.

3.1.1. Selon la capacité

La capacité a été évaluée, en général, en fonction du nombre de places assises, ce qui correspondrait à une utilisation des salles pour des séances par exemple. Pour les grandes salles (plus de 100 places), c'est le nombre de personnes maximal selon les normes de protection incendie qui a été retenu et qui représente souvent une configuration de personnes debout.

Tableau 1 : Nombre d'espaces selon la capacité

Petits (1 à 39 places)	20
Moyens (40 à 99 places)	15
Grands (dès 100 places)	23
Total	58

3.1.2. Selon l'accessibilité

Certaines salles ne peuvent pas être mises à disposition de manière spontanée ou informelle principalement en raison de leur usage déjà saturé par le tissu associatif, des questions de sécurité du matériel qui y est stocké ou de l'environnement directement attenant, comme c'est le cas pour les espaces situés dans les écoles.

De plus, la mise à disposition d'espaces pour des groupements spontanés ou informels est logistiquement plus compliquée à gérer au niveau de la remise des clés et du nettoyage que lorsqu'il s'agit d'utilisateurs réguliers. En l'état actuel, cela nécessiterait d'étendre la présence du service de conciergerie, ce qui générerait inévitablement des coûts supplémentaires.

Tableau 2 : Nombre d'espaces selon l'accessibilité

Seulement pour les groupements organisés	21
Ouvert aux groupements informels et spontanés	37
Total	58

Les salles de petite taille et accessibles également aux groupements informels et spontanés sont celles qui répondent le plus précisément aux

besoins exprimés dans la motion 341. En dehors des quatre abris forestiers dont l'accessibilité et l'équipement sont limités, il s'agit concrètement des espaces suivants :

- Salon rouge de la Maladière ;
- Salon noir de la Maladière ;
- Case à Chocs dont la taille est modulable (30 à 750 personnes) ;
- Salle Ostervald du Temple du bas (modulable avec le Foyer à côté) ;
- Salle des sociétés à Corcelles-Cormondrèche ;
- Chambre jaune de l'Hôtel des Associations ;
- Espace des solidarités de l'Hôtel des Associations ;
- Le Carnotzet de l'Hôtel des Associations
- La salle de conférence du Musée d'art et d'histoire (temporairement indisponible en raison du déménagement des collections).

Aussi bien la salle des sociétés de Corcelles-Cormondrèche que la salle Alice Peillon à Peseux restent à disposition en particulier des commissions d'animation locale.

3.1.3. Selon la répartition territoriale

Le texte de la motion exprime le souci de trouver des salles à disposition du tissu associatif et de la population dans chaque quartier². Le tableau ci-après présente une synthèse de ces espaces et plusieurs cartes figurent en annexe.

Tableau 3 : Nombre d'espaces par quartier et par taille

	Petite	Moyenne	Grande	Total
Neuchâtel	11	11	15	37
Corcelles-Cormondrèche	1	1	3	5
Peseux	4	1	4	9
Valangin	2	1	1	4
Hors territoire communal ³	2	1		3
Total	20	15	23	58

² Le terme de quartier est compris dans le sens « ancienne commune »

³ 3 abris forestiers sont situés en dehors du territoire communal

3.1.4. Selon la gestion

Parmi les espaces de l'inventaire, certains sont gérés directement par l'administration communale, en majorité, le Service de la cohésion sociale mais également les Services de la gérance, des sports et la Chancellerie, alors que pour d'autres, la gestion est déléguée à un tiers, utilisateur principal du lieu.

Tableau 4 : Nombre d'espaces selon la gestion

Gestion par l'administration communale	47
Gestion par une entité tiers	11
Total	58

3.1.5. Types d'utilisateurs

Le Service de la cohésion sociale, qui gère la majorité des espaces cités dans l'inventaire, a identifié en 2021 148 associations ou groupements organisés parmi les utilisateurs réguliers des espaces de l'inventaire (sur les 223 partenaires associatifs et institutionnels du service). Ces utilisateurs peuvent être regroupés selon la typologie suivante :

Tableau 5 : Groupements utilisateurs des espaces en location

Associations de quartier, sociétés locales et commissions d'animations	63
Associations interculturelles (y compris écoles de langues et culture d'origine)	58
Associations, Parlement et Conseil des jeunes	16
Associations socioculturelles	21
Total	148

3.1.6. Politique tarifaire

Les tarifs actuellement appliqués pour la location des espaces varient d'un lieu à l'autre en tenant compte de multiples critères notamment de la surface à disposition, de la localisation et de l'équipement des salles. Par ailleurs, des réductions sont proposées, pour l'instant dans certaines salles seulement, pour les résident-e-s de la Commune. C'est par exemple le cas de la ferme de Pierre-à-Bot et de certains espaces situés à Peseux et Corcelles-Cormondrèche.

Généralement, les salles mises à disposition de la population et du tissu associatif sont offertes différemment à la location selon trois modalités :

- Le forfait 1 heure occasionnelle,
- Le forfait à la journée (ou demi-journée),
- Le forfait annuel 1 heure par semaine.

Pour des occasions ponctuelles et afin de donner un ordre de grandeur des tarifs, une salle ou une aula dans un collège de Neuchâtel sans équipement sont ainsi louées respectivement à CHF 10.-/heure et CHF 15.-/heure. A cela peuvent s'ajouter des frais d'équipement (beamer, vaisselle, etc.) ou autre extra (nettoyage, technique, etc.). Le week-end, des forfaits de location sont appliqués et comprennent le nettoyage.

Toutefois, toutes les salles ne sont pas disponibles et adaptées pour des locations à l'heure. En effet, les espaces au sein de la Maladière, de l'Hôtel des Associations, les espaces des Charmettes, des Valangines et de la jeunesse de la Côte, ou encore certaines salles de Peseux (Aula des Coteaux) et Corcelles-Cormondrèche (salle des safrières, salle des sociétés, salle de spectacle) fonctionnent avec des forfaits à la demi-journée ou à la journée. A titre d'exemples, la Chambre jaune de l'Hôtel des associations offre un forfait à CHF 70.- la demi-journée, l'Espace de la jeunesse de la Côte demande CHF 60.-/journée, et la salle des sociétés de Corcelles-Cormondrèche propose un forfait de CHF 150.-/journée (commune) ou CHF 200.-/journée (hors-commune). Dans certains cas, des frais supplémentaires d'équipement et autres extras peuvent également s'ajouter.

Finalement, un certain nombre d'espaces peuvent également être loués selon un système de location d'une heure par semaine à l'année. Cela concerne souvent des salles qui proposent également un forfait journalier. Ainsi, la salle des sociétés de Corcelles-Cormondrèche peut être louée CHF 150.- (commune) ou CHF 200.- (hors-commune) par année pour une utilisation d'une heure par semaine. De même, la salle de musique du Collège des Guches, à Peseux, peut être louée CHF 100.-/année pour 1 heure d'utilisation hebdomadaire.

Dans le cas des temples ou salles de spectacles, les tarifs sont définis par événement (service religieux, concert, etc.) et sont fixés par les responsables de ces espaces en fonction du type d'événement et des besoins logistiques (Case à chocs et Théâtre du Passage notamment).

Tableau 6 : Fourchettes des tarifs de location

	Minimum	Maximum
Tarifs pour des locations ponctuelles à l'heure	CHF 10.- / heure	CHF 15.- / heure
Tarifs pour des locations ponctuelles à la demi-journée	CHF 70.- / demi-journée	CHF 400.- / demi-journée
Tarifs pour des locations à la journée	CHF 35.- / journée	CHF 600.- / journée
Tarifs de location d'une heure par semaine annuellement	CHF 50.- /année	CHF 200.- / année

3.2. Matériel de manifestation

En plus des salles et autres espaces disponibles en location, l'administration communale met à disposition du matériel permettant l'organisation de manifestations notamment en extérieur. Le Service de la cohésion sociale dispose, par exemple, de trois scènes mobiles de trois tailles différentes, de matériel de sonorisation, de tentes et de gobelets réutilisables (3dl et 1dl). Ce matériel est régulièrement utilisé par des associations à but non lucratif ainsi que directement par la Commune. La voirie tient à disposition de la population plusieurs chevalets, tables et bancs ainsi que d'autres éléments utiles à l'organisation de manifestations en particulier en ce qui concerne la gestion des déchets. Une liste du matériel proposé par ces deux services figure en annexe.

3.3. Analyse de l'offre disponible

Au total, 55 espaces en mains communales sont mis à disposition des associations et groupements de citoyen-ne-s sur l'ensemble du territoire communal (58 en comptant les gîtes forestiers situés en dehors du territoire communal). Il y en a au moins un de petite taille, donc adapté pour les réunions de groupements organisés, dans chaque quartier. Il s'agit majoritairement d'espaces dans les collèges (aula, auditoire), attenants aux infrastructures culturelles ou de culte.

Ces espaces sont utilisés de manière régulière par les associations ou groupements cités au chapitre 3.1.5. et mis à disposition, en sus, de la population voire d'autres entités lorsqu'il y a des disponibilités et que l'espace s'y prête.

L'offre d'espaces de taille petite et moyenne à disposition de la population pour des rencontres spontanées et informelles est celle qui semble devoir être développée.

Cependant, il est à souligner qu'une offre relativement importante dans des bâtiments privés existe de manière complémentaire, et que la Commune peut jouer un rôle actif pour encourager la création de ce type d'espaces ainsi que, dans une certaine mesure, pour les promouvoir. Citons à titre d'exemples les espaces mis à disposition par les paroisses, associations, sociétés coopératives ou encore les espaces de coworking qui se sont développés de manière importante ces dernières années (le hub, Coworking Neuchâtel, Voisins Coworking, etc.).

Le Service de la cohésion sociale, qui reçoit les différentes demandes des associations ou citoyen-ne-s, répond à chacune d'elle en proposant un espace adapté en fonction des besoins et des disponibilités. Pour les associations ou groupements organisés, comme évoqué plus haut, il est dans la très grande majorité des cas possible de proposer une solution dans un bâtiment communal. Lorsqu'aucune salle en mains communales n'est disponible ou adaptée, les demandeurs et demandeuses sont redirigés vers des partenaires qui proposent également des espaces en location dans des bâtiments privés (paroisses, sociétés coopératives, centre de loisir, etc.). A compter du printemps 2023, la Paroisse réformée de la Côte proposera à la location deux nouvelles salles d'activité dans son bâtiment rénové sis rue des Granges 8 à Peseux, l'une de 30 places et l'autre de 50 places.

Dans le contact avec ces partenaires, dont certains sont soutenus par des subventions, la Commune demande la mise à disposition de lieux pour la population et d'autres associations dans le cadre de l'accord global mis en place avec eux. C'est le cas de l'Hôtel des associations, fondé et soutenu par la Ville, qui met à disposition dans ses locaux trois espaces en location de tous les publics (Chambre jaune, Espace des solidarités et Carnotzet). Dans un contexte de faible disponibilité de locaux au centre-ville, le Conseil communal cherche ainsi à développer la polyvalence des espaces et le partage de ceux-ci pour permettre un usage rationnel des biens immobiliers communaux.

L'offre disponible en mains communales est peu adaptée aux événements familiaux ou festifs (anniversaires par exemple). Dans ce cas, les demandeurs sont invités à consulter des plateforme recensant des espaces prévus pour ce type d'événements du type festif. (<http://www.festif.ch/>).

Pour les rencontres d'ordre professionnel, le site Internet de l'Union commerciale (www.unioncommerciale.ch) recense, par exemple, deux salles à louer au centre-ville (salle du Coq d'Inde de 50 places et salle du Pommier de 12 places). Combinées, les deux premières plateformes citées ci-dessus offrent plus d'une dizaine de salles à la location sur l'ensemble du territoire communal.

Bien que privilégiant les activités académiques internes, l'Université permet également à des entités externes de louer sous certaines conditions ses nombreuses salles et aulas réparties sur tout le campus⁴.

Par ailleurs, rappelons que les établissements publics (bars, restaurants) peuvent également être des lieux adaptés pour des réunions de groupes de citoyens ou citoyennes. Le dynamisme des quartiers passant également par ce type d'acteurs, il est judicieux de ne pas développer une offre communale pouvant leur faire concurrence.

4. Perspectives d'évolution

L'état des lieux présenté au chapitre précédent rend compte de l'ensemble des salles disponibles au moment où ce rapport est rédigé. Cette situation sera amenée à évoluer. Différents changements en ce qui concerne les modalités pratiques sont également prévues. Ces évolutions porteront sur cinq aspects:

1. Le développement et l'évolution de l'offre.
2. La visibilité de l'offre.
3. Les modalités de réservation et de paiement.
4. Les modalités d'accès.
5. La politique tarifaire.

4.1. Développement et évolution de l'offre

L'offre en matière d'espaces à louer est évolutive. Sur la base du constat présenté dans ce rapport, la dynamique pour proposer de nouveaux lieux correspondants aux besoins sera renforcée, d'une part, en saisissant les opportunités qui se présentent dans le cadre de projets globaux de rénovation et réaménagement et, d'autre part, en adaptant les espaces existants en termes d'accès pour les personnes à mobilité réduite (LHand) ainsi qu'au niveau de l'équipement pour accompagner la transition vers la suppression de la vaisselle jetable.

⁴ <https://www.unine.ch/batiments/home/prestations/location-dautres-locaux-universi.html>

4.1.1. Nouveaux espaces

Le Conseil communal prévoit d'intégrer, lorsque cela sera possible et pertinent, le développement de nouveaux espaces communs et partagés dans les différents projets de rénovation et construction menés par la Commune.

Plusieurs exemples peuvent être cités à ce titre comme le Collège des Parcs (ancien bâtiment) qui disposera dès 2025 d'une nouvelle aula.

La rénovation du Collège latin avec la mise en place d'une bibliothèque du 21^{ème} siècle plaçant l'utilisateur et l'utilisatrice au centre comprend un aménagement de l'espace flexible et polyvalent pour accueillir des réunions de travail ou de débats. La mise à disposition d'un espace au rez-de-chaussée avec système de location à l'heure sera étudiée dans le cadre de la finalisation du projet architectural.

Pour rappel, parmi les nouvelles salles qui verront le jour au sein de bâtiments gérés par des partenaires, la Paroisse réformée de la Côte proposera deux nouvelles salles de petite et moyenne taille au cœur de Peseux.

Par la suite et dans le cadre des autres projets à venir, le Conseil communal sera attentif à développer de nouvelles salles, en particulier petites ou de taille moyenne, lorsque l'occasion se présentera.

En plus de ces nouveaux espaces prévus dans des bâtiments communaux, la Ville encourage également le développement de lieux polyvalents et communautaires dans les différents projets de développement urbain. C'est par exemple le cas dans les projets des Arniers, de la Possession, de Tivoli sud, des Gouttes d'Or, etc.

La mise en place de tels équipements, privés mais ouverts à tous les habitant-e-s de la Commune, s'inscrit pleinement dans les objectifs de durabilité économique, sociale et environnementale prônés par la Ville et généralement suivis par les porteurs de ces projets. Le nouveau plan d'aménagement prendra en compte ces aspects, avec une portée prescriptive, notamment pour ce qui concerne les secteurs de développement stratégique.

4.1.2. Adaptations des lieux existants

En conformité avec la LHand (loi sur l'égalité pour les personnes handicapées), les espaces en location seront rendus, dans la mesure du

possible techniquement et financièrement, accessibles aux personnes à mobilité réduite, tout comme pour l'ensemble des bâtiments ouverts au public. Ces adaptations se feront au fur et à mesure, en fonction des projets de rénovation.

Par ailleurs, comme annoncé dans le cadre du rapport en réponse à la motion « ça en jette » (rapport 22-010), les conditions de location de l'ensemble des salles en mains communales prévoient une interdiction d'usage de la vaisselle plastique jetable, de manière analogue à ce qui se pratiquera sur le domaine public dès le 1^{er} janvier 2023. Pour encourager le recours à de la vaisselle réutilisable, certaines infrastructures, au moins une dans chaque quartier, seront équipées en conséquence avec de la vaisselle et de quoi en assurer le lavage et le séchage.

4.2. Visibilité de l'offre

La visibilité de l'offre est un élément essentiel pour que le tissu associatif et les citoyens et citoyennes puissent accéder facilement et rapidement à l'information relative aux salles à disposition et à leur occupation. La manière la plus simple pour présenter ces éléments est certainement le site Internet de la Commune.

Une page sur le site Internet de la Ville dédiée aux espaces communaux mis à disposition de la population existe déjà, mais celle-ci ne recense à ce jour pas encore toutes les salles disponibles: <https://www.neuchatelville.ch/fr/participer/location-de-salles-batiments/>.

Suite à la fusion mais également grâce aux outils développés par le SIEN, cette page internet sera développée et enrichie : d'une part, l'ergonomie de la page et l'accès à l'information seront retravaillés et d'autre part, les objets soumis à location seront petit à petit présentés sous une forme qui permet la location ou la réservation directement en ligne.

Ce travail d'intégration des différentes fonctionnalités et des différentes salles sur le site Internet de la Ville se fera de manière progressive. Chaque salle ayant des spécificités et conditions propres (tarifs, mise à disposition des clés, etc.), il s'agira de faire les paramétrages au cas par cas. Les nouvelles salles citées au point précédent pourront être intégrées au fur et à mesure de leur disponibilité.

Concernant l'offre en mains privées (espaces gérés par des associations, paroisses, coworking, etc.), elle pourra également apparaître, avec l'accord des entités responsables, sur le site Internet de la Ville. Un lien

renverra vers le site Internet de l'organisation en question pour la consultation des disponibilités et les modalités de réservation et de paiement. Ceci permettra de donner à la population un aperçu global de l'offre sur le territoire communal.

4.3. Modalités pour les réservations et les paiements

L'intégration des salles à disposition sur le site Internet de la Ville se fait au moyen du module « GEWEB » développé par le SIEN et bien connu par les communes, qui utilisent cet outil pour la réservation de leurs salles ou des cartes journalières CFF par exemple.

Ce module permet de consulter la disponibilité des salles, de faire des demandes de réservation et d'effectuer le paiement en ligne. A terme, ces différentes fonctionnalités pourront donc être proposées pour chaque salle, directement sur le site de la Ville.

Il est déjà possible de faire les démarches sous cette forme pour la location de la ferme de Pierre-à-Bot. Le paramétrage est en cours pour les locaux gérés par le Service de la cohésion sociale (temples, salles polyvalentes et collèges). Les disponibilités peuvent d'ailleurs déjà être consultées pour la Collégiale, le Cloître et le Temple du Bas. Ce travail de paramétrage est réalisé en partenariat avec les services gestionnaires de ces salles (gestion de la disponibilité, prise/remise des clés, cautions, etc.). Les objets sont ajoutés par étapes sur le site de la Ville. Dans l'intervalle, les procédures actuelles restent valables (réservation par email, formulaire ou téléphone).

4.4. Modalités d'accès

A l'heure actuelle, il n'existe pas encore de salles dont l'accès se fait de manière entièrement dématérialisé (réservation et paiement en ligne, ouverture avec un système de digicode ou autre, etc.). Elles nécessitent toutes de devoir retirer une clé et de la remettre à la fin de l'utilisation, ce qui limite dans certains cas la mise à disposition de l'espace en raison des ressources de conciergerie qu'il faut prévoir.

Un accès dématérialisé pourrait être mis en place pour certains espaces afin de faciliter l'accès vis-à-vis d'utilisateurs réguliers et de confiance. Cela pourrait concerner la salle Alice Peillon (Peseux) ou la salle des sociétés à Corcelles-Cormondrèche.

La mise en place d'un tel système doit être analysée au cas par cas notamment en raison des enjeux de sécurité concernant les salles situées dans les collèges ou attenantes à des espaces administratifs.

Afin de mettre en place ce mode de fonctionnement de manière progressive, la première étape sera la mise en place d'un projet pilote, par exemple dans une des deux salles citées plus haut. Sur la base de cette expérience, l'élargissement à d'autres espaces et infrastructures, notamment sportives, pourra être envisagé. La réponse à la motion 348 demandant la mise à disposition d'une ou plusieurs halles de gymnastique pour les enfants et leurs parents les dimanches matin sera l'occasion de vous présenter un point de situation de la mise en œuvre des accès dématérialisés.

A terme, un tel système, qui s'inscrit en parfaite adéquation avec la stratégie de développement technologique et de numérisation du Conseil communal, doit permettre une réduction des coûts en limitant le travail de conciergerie et d'administration. Il s'agit là d'une application concrète et pratique du développement technologique qui présente une réelle plus-value pour les citoyens et citoyennes ainsi qu'une simplification pour l'administration.

4.4.1. Usage réservé aux habitant-e-s du quartier

Le texte de la motion évoque la possibilité de réserver l'usage de certaines salles aux habitant-e-s des quartiers. Le Conseil communal voit plusieurs écueils à cette proposition, en particulier le fait que réserver une salle pour un public restreint, qu'il s'agirait de pouvoir définir avec objectivité, présente le risque d'une sous-utilisation de la salle.

La demande pour des locations de salles étant importante, notre Autorité préfère mettre à disposition l'ensemble des espaces à toute la population et toutes les sociétés locales sans discrimination afin d'optimiser leur utilisation.

Par contre, il est essentiel que les habitant-e-s du quartier disposent facilement de l'information des salles disponibles proches de chez eux et qu'ils puissent les réserver facilement. Ces éléments sont développés aux chapitres précédents.

4.5. Politique tarifaire

La tarification des salles sera revue dans le courant de l'année 2023 dans le cadre du processus d'harmonisation des différentes taxes et émoluments de la commune suite à la fusion. Il s'agira notamment de définir les réductions pour les habitant-e-s et selon le type d'activité (par exemple, à but lucratif ou non lucratif). La vision du Conseil communal en la matière est de maintenir une bonne accessibilité des salles en particulier pour le tissu associatif par des tarifs abordables en facturant prioritairement aux usagers et usagères les frais réels liés aux charges énergétiques, de conciergerie et autres extras.

Cette harmonisation permettra de poser un cadre commun et cohérent pour tous les nouveaux locaux et nouveaux contrats de location. En vertu de la convention de fusion, les conditions offertes aux sociétés locales des quatre anciennes communes pour la location des salles leur est garantie durant toute la législature.

4.6. Résumé des évolutions futures

La Ville de Neuchâtel se dirige vers un système simple et convivial pour la réservation des salles existantes par les citoyens et citoyennes ainsi que le tissu associatif. Il reposera principalement sur la page dédiée du site Internet. A terme, l'ensemble de l'offre des salles en location y sera visible et la consultation des disponibilités, la réservation et le paiement pourront se faire en ligne. Naturellement et de manière complémentaire, les réservations pourront toujours se faire par les canaux classiques (courriel, téléphone, passage au guichet de quartier). Le site Internet renverra également vers les salles proposées par des tiers dans des bâtiments de la Ville ou privés, afin d'offrir une vue d'ensemble de l'offre aussi exhaustive que possible.

Un système simplifié pour les modalités d'accès sera testé dans l'une des salles dédiées aux sociétés locales et si l'essai est concluant, il pourra être étendu à d'autres espaces.

Concernant le développement de l'offre des salles à louer, le Conseil communal étudie avec attention toute nouvelle opportunité qui permettrait de proposer des salles supplémentaires pour des usages par des petits groupes, en soirée ou le week-end, tel qu'évoqué dans la motion. Plusieurs nouvelles salles sont d'ailleurs prévues dans les projets actuels de la Ville, pour rappel, au sein du Collège des Parcs et du Collège latin. Il est également tenu compte de cet élément dans le cadre des projets de

développement urbain en incitant, voire contraignant lorsque c'est possible, la mise en location d'espaces communs pour tous les publics.

Concernant les tarifs, l'intention du Conseil communal est de poser un cadre commun et d'harmoniser certaines pratiques tout en maintenant des tarifs accessibles pour les citoyen-ne-s et le tissu associatif.

5. Consultation

Les enjeux et principales orientations du présent rapport ont été présentés à la Commission Culture, intégration et cohésion sociale en date du 27 septembre 2022.

6. Impact du rapport sur l'environnement

En conformité avec la politique de la Ville en matière d'interdiction de vaisselle plastique à usage unique, les salles en mains communales qui accueillent régulièrement des événements avec consommation de boissons et repas seront équipées de vaisselle réutilisable, voire d'infrastructures pour en assurer le lavage et le séchage. Les rencontres et manifestations organisées dans ces lieux limiteront ainsi leur impact sur l'environnement en réduisant les déchets produits.

Cette offre qui sera mise en place progressivement répond à une forte demande des associations et globalement de la société civile d'avoir à disposition le matériel et les infrastructures pour se passer de vaisselle jetable.

De manière plus globale, la facilitation des rencontres entre citoyens et citoyennes permet de renforcer les circuits courts dans la vision qui est aussi celle du plan d'aménagement local d'une ville où les principaux services sont accessibles de tous les quartiers en quinze minutes.

7. Impact du rapport sur les finances et le personnel communal

L'ensemble des évolutions prévues du point de vue de la visibilité et de l'accessibilité de l'offre s'intégreront dans les budgets de fonctionnement ordinaires des services.

Le développement de nouvelles salles s'intègre ou s'intégrera dans les crédits d'investissement *ad hoc* (Collège des Parcs, Collège latin).

A terme, avec la mise en place de réservations en ligne et d'accès dématérialisés, les coûts des charges de personnel liés à la gestion des réservations et à la conciergerie (remise et gestion des clés) pourront être réduits.

Globalement, la volonté de mutualiser certains lieux en développant des usages différents selon les jours et les horaires permet une utilisation rationnelle, économique et écologique des biens immobiliers et du sol.

8. Conclusion

La vie associative et citoyenne constitue l'un des atouts phares de notre ville. Elle y est particulièrement dense et diversifiée participant ainsi à la qualité de vie et à la cohésion sociale. Les citoyens et citoyennes qui s'impliquent dans des groupements ou associations pour développer des activités se heurtent parfois à des difficultés pratiques telles que la disponibilité et l'accessibilité de lieux de rencontres. Par conséquent, la mise à disposition de salles est un outil important pour encourager l'auto-organisation d'activités par la société civile.

La politique de cohésion sociale et de renforcement de la vie citoyenne entrera prochainement dans une nouvelle ère au sein de la Commune fusionnée de Neuchâtel avec la mise en place des Assemblées citoyennes dès 2023. Ces dernières complèteront le paysage du dispositif de soutien à la vie citoyenne et sociale auquel participe également l'offre importante de lieux que la Ville met à disposition du tissu associatif et de la population.

Ces espaces sont gérés et continueront de l'être de manière dynamique, en collaboration avec les partenaires privés, afin de tenter de trouver une solution pour tous les besoins exprimés par le tissu associatif.

La mise à disposition et la facilitation de l'accès de ces lieux pour la population et en particulier pour des rencontres spontanées et informelles représentent des défis logistiques et opérationnels auxquels la digitalisation permettra de répondre. En parfaite cohérence avec sa volonté de numérisation de l'administration, notre Conseil souhaite ainsi axer son action sur la disponibilité de son offre, grâce à un accès facilité, à distance et hors des contraintes des horaires de bureau, à la réservation de salle en partenariat avec le SIEN. Les premiers exemples mis en place, tels que la ferme de Pierre-à-Bot, donnent entière satisfaction. Les développements futurs se feront de manière progressive en parallèle aux travaux de mise à jour du cadre général et des règlements d'utilisation.

Le Conseil communal remercie les motionnaires pour les questions soulevées qui rejoignent une préoccupation constante, et confirme son intention de développer une offre pertinente, complémentaire aux locaux privés, pour garantir une vie citoyenne riche et dynamique.

C'est dans cette vision que le Conseil communal vous remercie, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du présent rapport d'information et vous invite à classer la motion n°341 (20-303).

Neuchâtel, le 24 octobre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Nicole Baur

Daniel Veuve

Annexe 1 : Espaces à disposition en location du tissu associatif et de la population

Numéro sur la carte	Territoire	Bâtiment	Nom de la salle	Capacité Places assises ou normes incendie	Taille <i>Selon la capacité</i> Petites: 1 à 39 Moyennes : 40 à 99 Grandes: plus de 100	Accessibilité Tous publics ou groupements organisés	Gestion Communale ou par un tiers	Remarque
1	Neuchâtel	Collège des Charmettes	Auditoire	150	Grande	Groupements organisés	Communale	
2	Neuchâtel	Collège de la promenade	Aula	100	Grande	Groupements organisés	Communale	
3	Peseux	Collège des Coteaux	Aula des Coteaux	160	Grande	Groupements organisés	Communale	
4	Neuchâtel	Collège des Parcs	Aula	100	Grande	Groupements organisés	Communale	dès 2025
5	Neuchâtel	Chanet	Chanet	100	Grande	Groupements organisés	Communale	
6	Neuchâtel	Collégiale	Cloître	240	Grande	Tous publics	Communale	
7	Neuchâtel	Collégiale	Collégiale	300	Grande	Groupements organisés	Communale	
8	Valangin	Collégiale de Valangin	Collégiale de Valangin	200	Grande	Groupements organisés	Communale	
9	Neuchâtel	Valangines 97	Espace des Valangines	150	Grande	Groupements organisés	Communale	
10	Neuchâtel	La Maladière	Espace Gilbert Facchinetti	150-400	Grande	Tous publics	Communale	
11	Neuchâtel	Ferme de Pierre-à-Bot	Ferme de Pierre-à-Bot	164	Grande	Tous publics	Communale	
12	Neuchâtel	Temple du Bas	Grande salle	700	Grande	Tous publics	Communale	
13	Neuchâtel	Théâtre du passage	Grande salle	541	Grande	Tous publics	Tiers (Théâtre du passage)	
14	Neuchâtel	La Maladière	Le Lobby Bar	50-200	Grande	Tous publics	Tiers (établissement public)	

Numéro sur la carte	Territoire	Bâtiment	Nom de la salle	Capacité Places assises ou normes incendie	Taille <i>Selon la capacité</i> Petites: 1 à 39 Moyennes : 40 à 99 Grandes: plus de 100	Accessibilité Tous publics ou groupements organisés	Gestion Communale ou par un tiers	Remarque
15	Neuchâtel	Hôtel de Ville	Péristyle de l'Hôtel de Ville	300-350	Grande	Tous publics	Communale	Uniquement pour des événements adéquats avec le caractère institutionnel du bâtiment
16	Neuchâtel	Théâtre du passage	Petite salle	118	Grande	Tous publics	Tiers (Théâtre du passage)	
17	Corcelles-Cormondrèche	Rue de la Croix 4	Salle de gym	120	Grande	Tous publics	Communale	Les salles de gym et de spectacle de CC peuvent être jumelées
18	Corcelles-Cormondrèche	Rue de la Croix 4	Salle de spectacles	240	Grande	Tous publics	Communale	Les salles de gym et de spectacle de CC peuvent être jumelées
19	Peseux	Rue Ernest roulet 4	Salle de spectacles	250	Grande	Tous publics	Communale	Les salles de gym et de spectacle de Peseux peuvent être fusionnées
20	Peseux	Rue Ernest roulet 4	Salle de gym	250	Grande	Tous publics	Communale	Les salles de gym et de spectacle de Peseux peuvent être fusionnées
21	Corcelles-Cormondrèche	Temple de Corcelles	Temple de Corcelles	100	Grande	Tous publics	Communale	
22	Peseux	Temple de Peseux	Temple de Peseux	250	Grande	Tous publics	Communale	
23	Neuchâtel	Temple de Serrières	Temple de Serrières	100	Grande	Tous publics	Communale	
24	Neuchâtel	Abri des Trois-Tilleuls	Abri des Trois-Tilleuls	40	Moyenne	Tous publics	Communale	Sans eau, ni électricité, accès difficile
25	Neuchâtel	Musée d'histoire naturelle	Auditoire du Muséum	90	Moyenne	Tous publics	Communale	
26	Neuchâtel	Chapelle de Chaumont	Chapelle de Chaumont	50	Moyenne	Tous publics	Communale	
27	Neuchâtel	La Maladière	Salle de conférence	80	Moyenne	Tous publics	Communale	
28	Neuchâtel	Coquemène 1	Salle de Coquemène	40	Moyenne	Groupements organisés	Tiers (l'Amar avec validation communale (SCS))	

Numéro sur la carte	Territoire	Bâtiment	Nom de la salle	Capacité Places assises ou normes incendie	Taille <i>Selon la capacité</i> Petites: 1 à 39 Moyennes : 40 à 99 Grandes: plus de 100	Accessibilité Tous publics ou groupements organisés	Gestion Communale ou par un tiers	Remarque
29	Peseux	Collège des Guches	Salle de Musique	56	Moyenne	Groupements organisés	Communale	
30	Valangin	Collège de Valangin	Salle de spectacles	50	Moyenne	Tous publics	Communale	
31	Corcelles-Cormondrèche	Rue de Beauregard 64b	Salle des Safrières II	40	Moyenne	Tous publics	Communale	
32	Neuchâtel	Temple du Bas	Salle du Foyer	60	Moyenne	Tous publics	Communale	
33	Neuchâtel	Collège des Acacias	Salle polyvalente	80	Moyenne	Groupements organisés	Communale	
34	Neuchâtel	Rue de la Dîme 72	Salle polyvalente de rencontres	60	Moyenne	Groupements organisés	Tiers (Fondation de Maison pour personnes âgées)	Uniquement pour des événements associant les résident-e-s
35	Neuchâtel	Collégiale	Salle St-Guillaume	40	Moyenne	Tous publics	Communale	
36	Neuchâtel	Théâtre du passage	Studio	40	Moyenne	Tous publics	Tiers (Théâtre du passage)	
37	Neuchâtel	Collège de la promenade	Théâtre	90	Moyenne	Groupements organisés	Communale	
38	Peseux	Abri forestier du Gîte	Abri forestier du Gîte	30	Petite	Tous publics	Communale	
39	Neuchâtel	Hôtel des Associations	Chambre jaune	25-30	Petite	Tous publics	Tiers (Hôtel des Associations)	
40	Neuchâtel	Charmettes 10	Espace des Charmettes	25	Petite	Groupements organisés	Communale	
41	Neuchâtel	Hôtel des Associations	Espace des solidarités	25-30	Petite	Tous publics	Tiers (Hôtel des Associations)	
42	Neuchâtel	Collège de Serrières	Foyer	30	Petite	Groupements organisés	Communale	

Numéro sur la carte	Territoire	Bâtiment	Nom de la salle	Capacité Places assises ou normes incendie	Taille <i>Selon la capacité</i> Petites: 1 à 39 Moyennes : 40 à 99 Grandes: plus de 100	Accessibilité Tous publics ou groupements organisés	Gestion Communale ou par un tiers	Remarque
43	Neuchâtel	La Case à Chocs	Grande salle, Interlope	30-800	Petite à grande	Tous publics	Tiers (Association ACDC)	Dans la synthèse comptée comme "petite"
44	Neuchâtel	Hôtel des Associations	Le carnotzet	20	Petite	Tous publics	Tiers (Hôtel des Associations)	
45	Neuchâtel	Côte 2a	Locaux du Parlement des jeunes	25	Petite	Groupements organisés	Parlement des jeunes avec validation communale (SCS)	
46	Valangin	Guichet d'accueil	Salle attenante au guichet d'accueil	20	Petite	Groupements organisés	Communale	
47	Neuchâtel	Musée d'art et d'histoire	Salle de conférence	30	Petite	Tous publics	Communale	Temporairement indisponible (déménagement des collections)
48	Valangin	Collège de Valangin	Salle des associations	20	Petite	Groupements organisés	Communale	
49	Corcelles- Cormondrèche	Rue de la Croix 1	Salle des sociétés	25	Petite	Tous publics	Communale	
50	Neuchâtel	Temple du Bas	Salle Ostervald	30	Petite	Tous publics	Communale	
51	Peseux	Maison de commune	Salle Peillon	20	Petite	Groupements organisés	Communale	
52	Peseux	Collège des Guches	Salle polyvalente 1	25	Petite	Groupements organisés	Communale	
53	Peseux	Collège des Guches	Salle polyvalente 2	25	Petite	Groupements organisés	Communale	
54	Neuchâtel	La Maladière	Salon Noir	35	Petite	Tous publics	Communale	
55	Neuchâtel	La Maladière	Salon Rouge	35	Petite	Tous publics	Communale	
	Rochefort	Abri forestier du Brenier	Abri forestier du Brenier	20	Petite	Tous publics	Communale	Ne figure pas sur la carte Sans eau, ni électricité, accès difficile

Numéro sur la carte	Territoire	Bâtiment	Nom de la salle	Capacité Places assises ou normes incendie	Taille <i>Selon la capacité</i> Petites: 1 à 39 Moyennes : 40 à 99 Grandes: plus de 100	Accessibilité Tous publics ou groupements organisés	Gestion Communale ou par un tiers	Remarque
	Les Ponts-de-Martel	Centre forestier du Marais Rouge	Réfectoire	40	Moyenne	Tous publics	Communale	Ne figure pas sur la carte Sans eau, ni électricité, accès difficile
	Boudry	Abri forestier de la Cardamine	Abri forestier de la cardamine	15	Petite	Tous publics	Communale	Ne figure pas sur la carte Sans eau, ni électricité, accès difficile

Annexe 2 : Cartes des espaces à disposition en location du tissu associatif et de la population



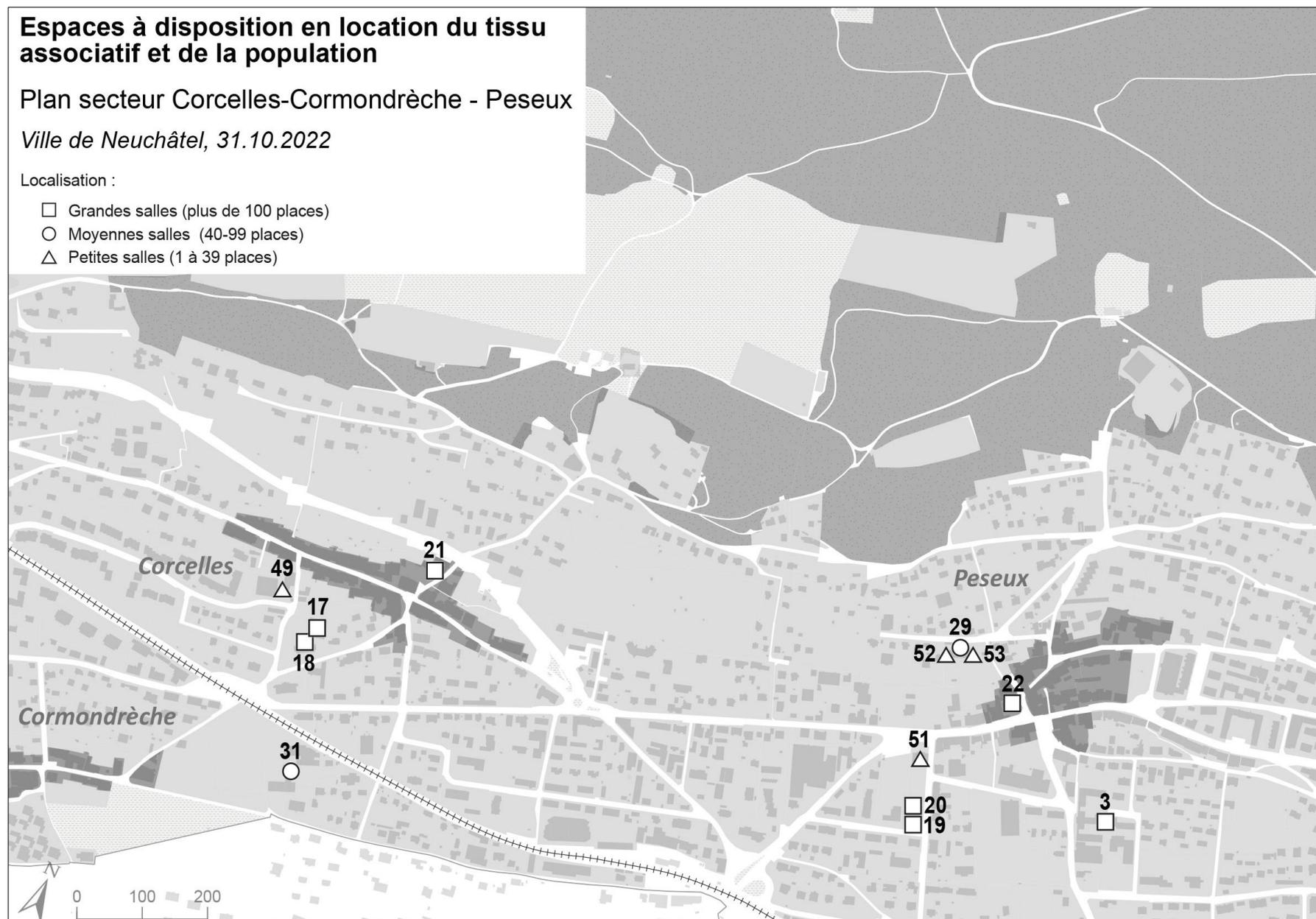
Espaces à disposition en location du tissu associatif et de la population

Plan secteur Corcelles-Cormondrèche - Peseux

Ville de Neuchâtel, 31.10.2022

Localisation :

- Grandes salles (plus de 100 places)
- Moyennes salles (40-99 places)
- △ Petites salles (1 à 39 places)



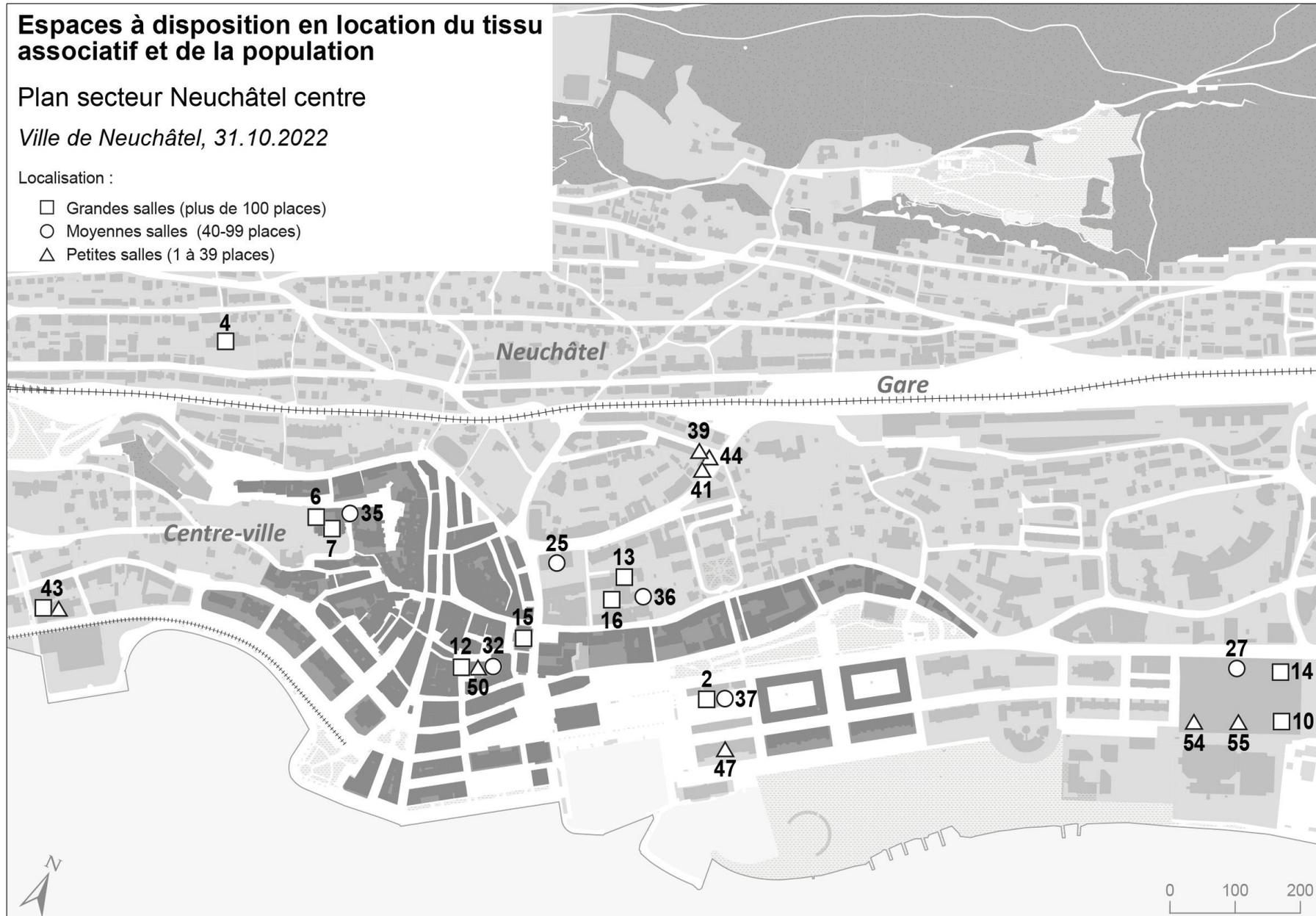
Espaces à disposition en location du tissu associatif et de la population

Plan secteur Neuchâtel centre

Ville de Neuchâtel, 31.10.2022

Localisation :

- Grandes salles (plus de 100 places)
- Moyennes salles (40-99 places)
- △ Petites salles (1 à 39 places)



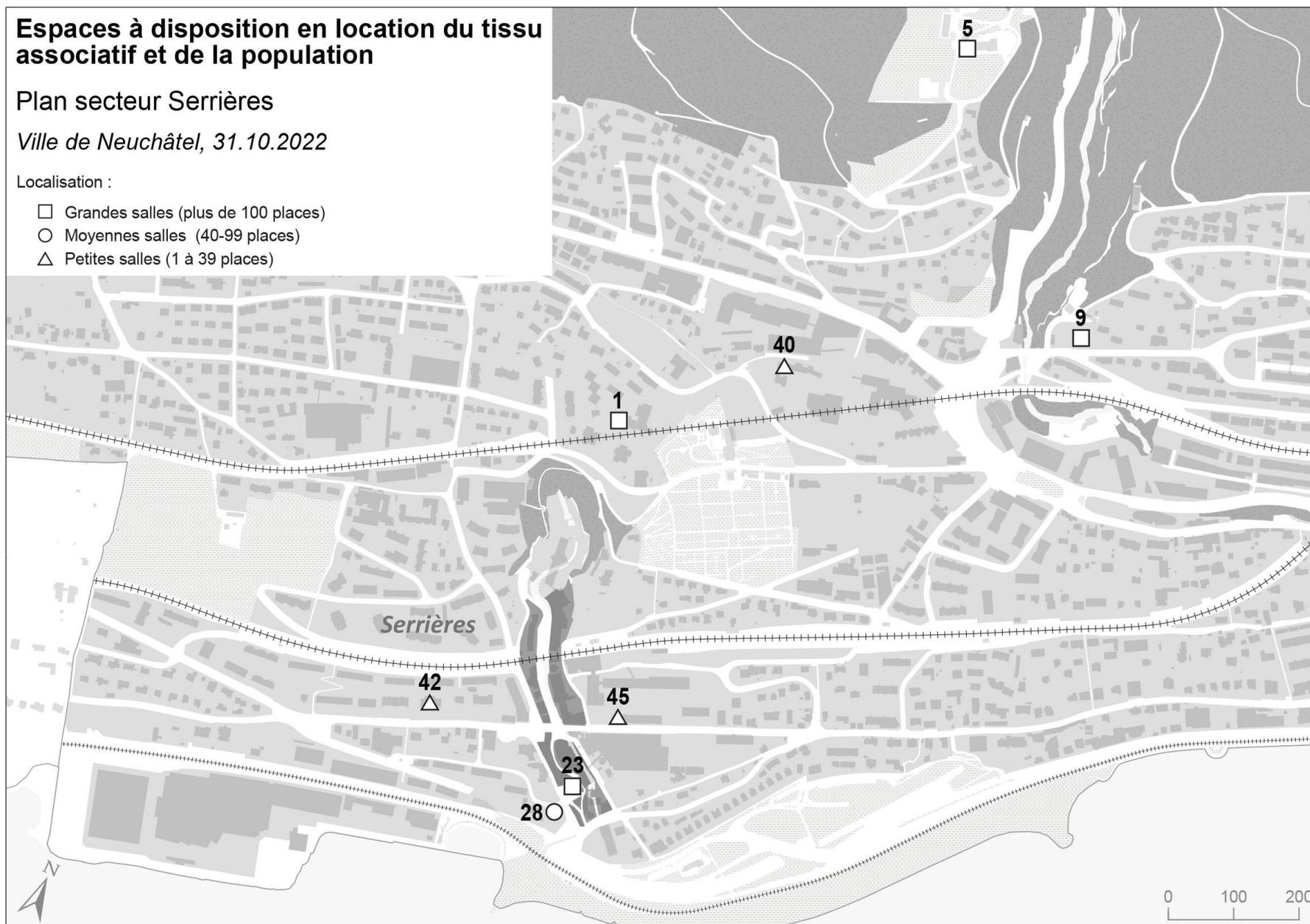
Espaces à disposition en location du tissu associatif et de la population

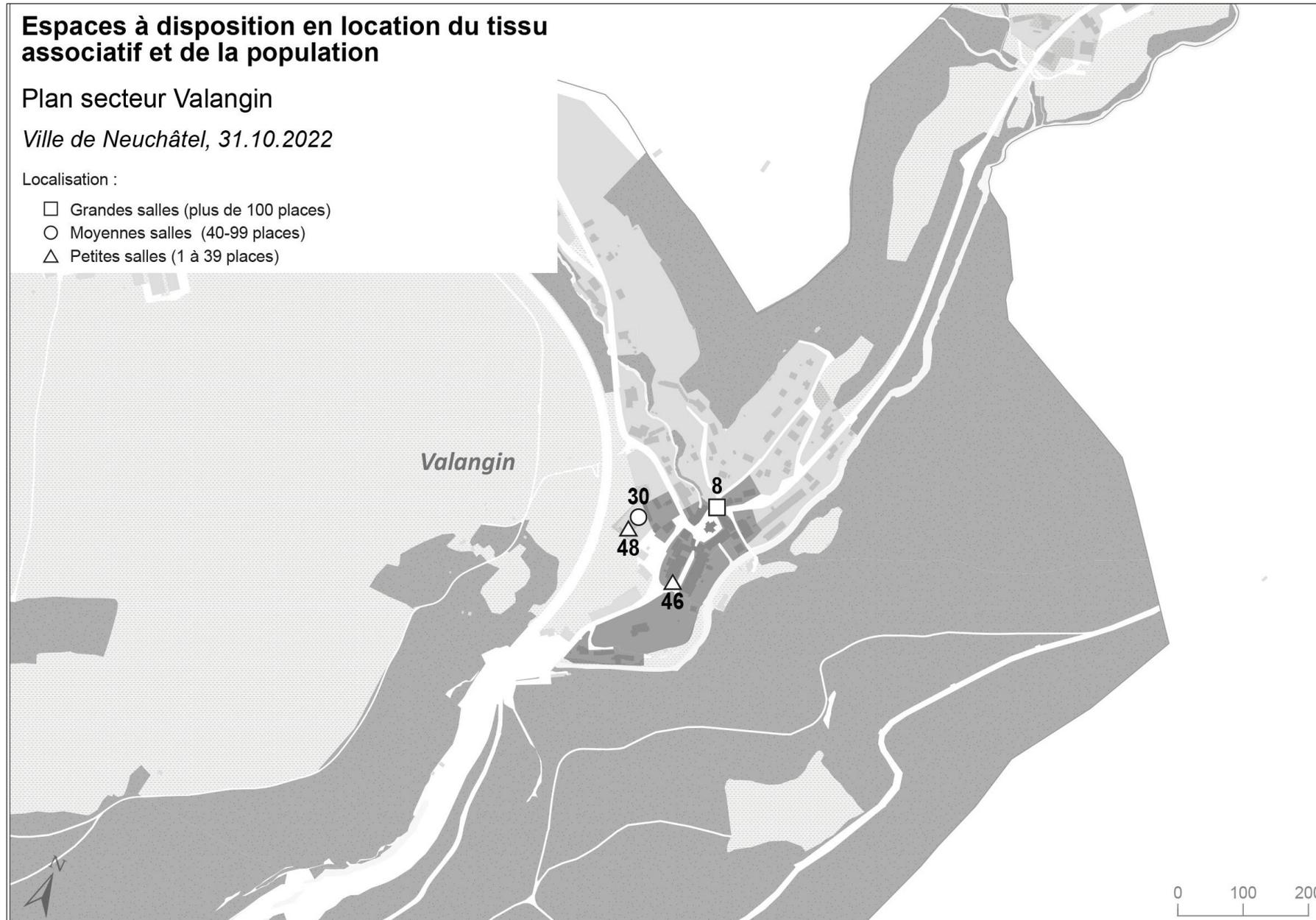
Plan secteur Serrières

Ville de Neuchâtel, 31.10.2022

Localisation :

- Grandes salles (plus de 100 places)
- Moyennes salles (40-99 places)
- △ Petites salles (1 à 39 places)





Annexe 3 : Inventaire du matériel de manifestation mis à disposition des associations et de la population

Objet	Nombre	Service
Scène mobile 12	1	Cohésion sociale
Scène mobile 27	1	Cohésion sociale
Scène mobile 48 (6x8m)	1	Cohésion sociale
Chaîne Hi-Fi	1	Cohésion sociale
Table de mixage	1	Cohésion sociale
Dual lecteur CD	1	Cohésion sociale
Haut-parleur	2	Cohésion sociale
Enrouleur électrique (25m)	2	Cohésion sociale
Micro fil Sennheiser + trépied	1	Cohésion sociale
Tente 3m sur 3m, 4 cotés protégés	1	Cohésion sociale
Tente 3m sur 3m, 1 côté protégé	1	Cohésion sociale
Percolateur 15L (usage eau chaude uniquement)	2	Cohésion sociale
Machine à faire des badges (pin's) (sans les opercules)	1	Cohésion sociale
Rétroprojecteur 3m (ancien système)	1	Cohésion sociale
Gobelets dépareillés réutilisable 3dl	870	Cohésion sociale
Gobelets dépareillés réutilisable 1dl	180	Cohésion sociale
Tables (plateaux)	176	Voirie
Chevalets pliants pour tables	200	Voirie
Chevalets pour tables avec bancs	483	Voirie
Bancs pour tables (paire)	167	Voirie
Tables de bar	27	Voirie
Bancs pliables	83	Voirie
Eléments de bar	40	Voirie
Elément de podium 1.5x1.5 mètres	4	Voirie
Barrières vaubans	600	Voirie
Baraques caisses	14	Voirie
Tribunes orateur en bois	2	Voirie
Oriflammes déchets	10	Voirie
Chaudières à gaz pour cuisiner	4	Voirie
Compacteurs pour déchets incinérables	3	Voirie
Compacteurs à carton	3	Voirie
Bennes à verre	4	Voirie

Objet	Nombre	Service
Conteneurs de 800l pour déchets incinérables	50	Voirie
Conteneurs à verre de 140 litres	100	Voirie
Conteneurs déchets de cuisine 100 litres	30	Voirie
Conteneurs à vaisselle sale (pas public)	20	Voirie
Tonneaux de 200 litres pour déchets incinérables	200	Voirie
Bennes à déchets encombrants	7	Voirie
Matériel de nettoyage (charrette de cantonnier)	10	Voirie
Drapeaux de la ville (plusieurs formats différents)	40	Voirie
Drapeaux du Canton de Neuchâtel (plusieurs formats différents)	60	Voirie
Drapeaux Suisse (plusieurs formats différents)	60	Voirie
Drapeaux des autres Cantons suisses (format 150x150)	25	Voirie

Table des matières

1. Introduction	1
2. Motion « des salles pour favoriser la vie de quartier et les projets collaboratifs »	2
3. Etat des lieux des espaces à louer à disposition du tissu associatif et de la population.....	4
3.1. Inventaire des espaces en location	5
3.1.1. Selon la capacité	6
3.1.2. Selon l'accessibilité	6
3.1.3. Selon la répartition territoriale	7
3.1.4. Selon la gestion	8
3.1.5. Types d'utilisateurs	8
3.1.6. Politique tarifaire.....	8
3.2. Matériel de manifestation	10
3.3. Analyse de l'offre disponible.....	10
4. Perspectives d'évolution	12
4.1. Développement et évolution de l'offre	12
4.1.1. Nouveaux espaces	13
4.1.2. Adaptations des lieux existants.....	13
4.2. Visibilité de l'offre	14
4.3. Modalités pour les réservations et les paiements	15
4.4. Modalités d'accès.....	15
4.4.1. Usage réservé aux habitant-e-s du quartier	16
4.5. Politique tarifaire	17

4.6. Résumé des évolutions futures	17
5. Consultation.....	18
6. Impact du rapport sur l'environnement.....	18
7. Impact du rapport sur les finances et le personnel communal	18
8. Conclusion	19
Annexe 1 : Espaces à disposition en location du tissu associatif et de la population	21
Annexe 2 : Cartes des espaces à disposition en location du tissu associatif et de la population.....	26
Annexe 3 : Inventaire du matériel de manifestation mis à disposition des associations et de la population	31